

**MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICE
passé "selon la procédure adaptée"**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE LA PETITE PIERRE**

**Maintenance préventive et curative
des installations techniques
du château de Lichtenberg
et de la Maison de l'Eau et de la Rivière**

Acte d'engagement

Date du marché :

Montant du marché :

Imputation budgétaire :

Ordonnateur : Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le comptable public de la Communauté de
Communes

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés
publics : M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre

Marché passé en application des dispositions des articles 26 et 28 du Code des marchés
publics

ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1. Objet du marché

1.1. Objet du marché

Maintenance préventive systématique conditionnelle et corrective de certains équipements techniques des bâtiments suivants :

- Château de Lichtenberg
- Maison de l'Eau et de la Rivière

1.1.1. Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage du présent marché, pouvoir adjudicateur, est assurée par : la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre

La personne représentant le pouvoir adjudicateur est : Monsieur le Président de la Communauté de Communes

Article 2. - Contractant (s)

JE, contractant unique soussigné,

NOUS, cotraitants soussignés, engageant ainsi les personnes morales ou physiques ci-après désignées, groupées solidairement les unes aux autres et désignées dans le marché sous le nom « prestataire » :

1^{er} contractant personne morale ou physique :

Siège social :

N°SIRET : Code APE :

Registre du commerce de : N°.....

Répertoire des métiers de : N°.....

2^e contractant personne morale ou physique :

Siège social :

N°SIRET : Code APE :

Registre du commerce de : N°.....

Répertoire des métiers de : N°.....

3è contractant personne morale ou physique :
Siège social :
N° SIRET : Code APE :
Registre du commerce de : N°
Répertoire des métiers de : N°

et étant, pour ce qui concerne l'exécution du présent marché, représenté par
..... dûment mandaté à cet effet,
après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières,
après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 45 et 46 du code des marchés publics,

AFFIRME

AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du présent contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 (art. 43 et 44 du code des marchés publics),

M'ENGAGE

NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses particulières, à exécuter la mission de maintenance aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le Règlement de Consultation et indiquée sur la page de garde du Cahier des Clauses Particulières.

Article 3. Offre

3.1. Conditions générales de l'offre de prix

L'offre de prix :

- a) est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de juillet 2010 ; ce mois est dénommé "mois zéro" ;
- b) résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération ;
- c) comprend les prestations définies dans le Cahier des Clauses Particulières et les Cahiers des Charges Particulières du château de Lichtenberg et de la Maison de l'Eau et de la Rivière.

3.2. Enveloppe financière affectée aux prestations

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à la maintenance des deux sites par le maître d'ouvrage est de 25 000,00 euros hors T.V.A. par an.

3.3. Rémunération du prestataire

a) CHATEAU DE LICHTENBERG

1. Maintenance préventive systématique avec garantie du délai d'intervention pour la maintenance corrective

Prix annuel forfaitaire total HT €
TVA 19,6 % €
Prix annuel TTC €

En toutes lettres :

.....
.....

2. Maintenance préventive conditionnelle et maintenance corrective

Prix HT au temps passé le site, tous frais compris

- Intervention planifiée
(Maintenance préventive conditionnelle) € HT
Coût horaire par intervenant

- Intervention en urgence
(Maintenance corrective) € HT
En semaine : coût horaire par intervenant

- Les samedis, dimanches, jours fériés
(Maintenance corrective) € HT
Coût horaire par intervenant

Champs d'intervention : électricité générale, chauffage électrique, climatisation, système de sécurité incendie, protection incendie, protection anti-intrusion, gestion technique des bâtiments.

b) MAISON DE L'EAU ET DE LA RIVIERE

1. Maintenance préventive systématique avec garantie du délai d'intervention pour la maintenance corrective

Prix annuel forfaitaire total HT €
TVA 19,6 % €
Prix annuel TTC €

En toutes lettres :

.....
.....

2. Maintenance préventive conditionnelle et maintenance corrective

Prix HT au temps passé le site, tous frais compris

- Intervention planifiée
(Maintenance préventive conditionnelle) € HT
Coût horaire par intervenant

- Intervention en urgence
(Maintenance corrective) € HT
En semaine : coût horaire par intervenant

- Les samedis, dimanches, jours fériés
(Maintenance corrective) € HT
Coût horaire par intervenant

Champs d'intervention : chauffage, climatisation, ventilation, électricité, protection Incendie, sanitaires, système de sécurité incendie.

Article 4. Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée de 1 an, reconductible de manière expresse chaque année sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Article 5. Délais d'intervention

Maintenance corrective : délai d'intervention maximum de 3h, dimanches et jours fériés inclus, entre 8h et 19h.

En raison des activités pratiquées occasionnellement au château de Lichtenberg en dehors des heures définies précédemment, le prestataire s'engage à garantir son intervention, dans le cadre de la maintenance corrective, dans un délai maximum de deux heures, dimanches et jours fériés inclus, dans une plage d'intervention s'étendant de 8 h à 24 h, pour un nombre de jours limité à trente par an.

Article 6. - Paiements

Les paiements seront effectués par l'intermédiaire du comptable public du maître d'ouvrage.

Le Maître d'Ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après désignés :

Compte ouvert au nom de :.....
Sous le numéro :.....Clé RIB :.....
Banque :.....
Code banque :.....Code guichet :.....

Compte ouvert au nom de :.....
Sous le numéro :.....Clé RIB :.....
Banque :.....
Code banque :.....Code guichet :.....

Compte ouvert au nom de :.....
Sous le numéro :.....Clé RIB :.....
Banque :.....
Code banque :.....Code guichet :.....

<p>1/ Fait à, le en un seul original,</p> <p style="text-align: right;">Le prestataire <i>(cachet et signature)</i></p>	<p>3/ Reçu notification du marché le :</p> <p style="text-align: right;">Le prestataire <i>(cachet et signature)</i></p>
<p>2/ Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement, à, le</p> <p style="text-align: right;">Le Président de la Communauté de Communes Gaston DANN</p>	<p>4/ Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché le :</p> <p style="text-align: right;">Le Président de la Communauté de Communes Gaston DANN</p>